



SNUipp-FSU 23

Communiqué de presse

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Un protocole qui ne rime pas avec écoles

Lundi 9 novembre s'est tenu un Conseil Départemental de l'Éducation Nationale pour effectuer un bilan de la rentrée 2015. Techniquement la rentrée, selon la formule consacrée, « s'est bien passée » : un enseignant est présent chaque jour dans chaque classe. On peut cependant regretter que certaines situations connues depuis plusieurs années et dénoncées par le SNUipp-FSU 23 lors des instances soient traitées de façon provisoire après la rentrée scolaire (comme à Champagnat, Gentioux, Faux-la-Montagne, Bonnat, La Courtine) et que certaines classes multi niveaux aient un effectif de plus de 25 élèves (Naillat, Marsac, Grand Bourg...). Cela crée de l'incertitude pour les parents, les élus et les enseignants et nuit aux conditions de scolarisation des élèves.

Dans la pratique, la loi de Refondation, qui prévoit des postes spécifiques d'aide à la scolarisation des moins de 3 ans et des postes « plus de maîtres que de classes », peine à s'appliquer dans notre département rural. Pire, on s'aperçoit que ce sont les élèves les plus en difficulté qui payent le plus lourd tribut à la précédente carte scolaire. En effet, la plupart des élèves à besoins éducatifs particuliers n'ont plus accès à un enseignant spécialisé du Réseau d'Aides Spécialisées au sein de leur école. C'est la conséquence de la suppression très contestée de tous les postes de maîtres rééducateurs des RASED et de la sédentarisation sur les plus grosses écoles des autres maîtres spécialisés.

Lors du CDEN, l'IA-DASEN a tenté à nouveau de convaincre les représentants des parents, des élus et des personnels d'une baisse de la démographie scolaire dans le département comme elle l'avait déjà fait, lors d'une réunion de l'AMAC en annonçant dans la presse rien de moins qu'une baisse de 1000 élèves en 3 ans. Elle récidive à l'approche de la nouvelle réunion de l'AMAC du vendredi 13 novembre pour tenter de justifier les fermetures fermes d'écoles programmées dans le protocole. La réalité démographique est bien différente, selon les chiffres issus du rectorat mais que l'IA semble oublier : **l'année passée, ce sont 206 élèves, pour la plupart de moins de 3 ans qui n'ont pas été pris en compte pour l'attribution des moyens !**

La manipulation est encore une fois grossière. Gageons que les maires ne se laisseront pas bernier par ce qui constitue un nouveau mensonge pour justifier la suppression d'un professeur des écoles sur 6 dans le département comme indiqué dans le protocole, alors que les 5 postes promis sont encore bien cachés...

Ces 5 postes « restitués » de façon « pérenne pour un an » (chacun jugera !) afin de mettre en œuvre le protocole ne suffisent pas à pallier le manque de moyens. La signature du protocole « offre scolaire » n'apparaît donc pas comme la solution providentielle permettant une meilleure structuration du maillage scolaire pour cette année et il ne protège pas non plus le département pour les futures cartes scolaires. Ce protocole est même dangereux puisqu'il notifie que « le modèle d'allocation des emplois révèle 99 emplois en excédent à la rentrée 2014 » !

Alors que les représentants des parents et des personnels n'ont à aucun moment été consultés, la DASEN a convoqué vendredi 13 novembre 2015 au CMN de Sainte-Feyre certains maires creusois pour leur faire une lecture du protocole. « Certains » car elle a omis d'inviter les maires n'ayant plus d'école sur leur commune mais ayant pourtant des élèves scolarisés dans les écoles alentours. Ce sont d'ailleurs souvent ces élèves qui font le plus de transport et qui sont les plus menacés si le protocole devait encore éloigner leur école !

Voulons-nous voir disparaître nos petites écoles de proximité au profit de gros groupes scolaires comme le souhaitent une poignée de maires de l'AMAC et le Ministère de l'Éducation Nationale représenté par le recteur et la DASEN ? Pensons-nous que de plus grosses structures seraient plus adaptées aux besoins des élèves ? Croyons-nous vraiment qu'une gestion comptable permettrait la réussite de chacun ?

Le SNUipp-FSU 23 donne rendez-vous à tous les personnels, les usagers et les élus qui ne cautionnent pas ces projets le vendredi 13 novembre à 17h devant l'accès à la salle de réunion du centre médical de Sainte-Feyre ! Ne laissons pas des décisions si injustes et inéquitable se prendre sans nous !!

Contact : Julien Colombeau – Fanny Tissandier : 05 55 41 04 81 - 06 30 17 47 53